

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

Spec(63)212

4 juillet 1963

Groupe de la viande

PROJET DE NOTE SUR LA REUNION DU 1er AU 5 JUILLET 1963

A leur réunion de mai 1963, les ministres ont décidé qu'auraient lieu en 1964 des négociations commerciales générales portant sur tous les produits agricoles. Les ministres ont donné des directives en vue de l'élaboration des règles qui gouverneront, et des méthodes qui régiront, la création de conditions acceptables d'accès aux marchés mondiaux pour les produits agricoles, à l'effet de promouvoir un développement et une expansion significatifs du commerce mondial de ces produits. Les ministres ont estimé que, dans le cas de la viande, des arrangements généraux pourraient être nécessaires et ils ont confié au Groupe de la viande la tâche de négocier les arrangements appropriés. Les ministres ont demandé que le Groupe se réunisse à une date prochaine.

Le Groupe s'est réuni à Genève du 1er au 5 juillet 1963, sous la présidence de M. E. Wyndham White, Secrétaire exécutif.

Le Groupe avait à sa disposition des documents remis par l'Argentine (Spec(63)206), l'Australie (Spec(63)197), la Nouvelle-Zélande (Spec(63)203) et le Royaume-Uni (Spec(63)190), ainsi qu'une note du secrétariat (Spec(63)208/Rev.1). Au cours des débats, les délégations des pays sus-visés et d'autres membres du groupe ont défini leur position sur diverses questions.

La Communauté économique européenne avait fait tenir au Secrétaire exécutif la communication suivante:

"En ce qui concerne le Groupe de la viande, il est bien évident, ainsi que le reconnaissent les autres membres de ce groupe, qu'en l'absence de règles arrêtées de politique commune sur ce produit, la Communauté ne saurait en aucun cas participer à quelque forme de prénégociations. Cependant, elle est disposée à apporter dans toute la mesure du possible sa collaboration aux travaux préparatoires que le groupe doit nécessairement entreprendre pour pouvoir réaliser les objectifs fixés par la section B, paragraphe 3 d) de la Résolution ministérielle."

Le représentant de la Communauté a déclaré que le fait que la Communauté ne puisse exprimer sa position dans les discussions sur les différents points de vue avancés à la présente réunion du Groupe ne préjugerait en rien de la position de la Communauté à cet égard. Le terme "Groupe" dans la présente note devrait, par conséquent, être interprété en fonction de cette déclaration.

Le Groupe est convenu que ses débats porteraient essentiellement sur les viandes de bovins et d'ovins, étant entendu qu'on ne perdrait pas de vue les animaux vivants et d'autres types de viande, dont on pourrait, dans la mesure appropriée, discuter lors d'une étape ultérieure. Le Groupe a discuté de questions concernant les politiques agricoles (mesures d'ordre intérieur et mesures appliquées à la frontière) et le commerce international (accès aux marchés et prix internationaux). Un certain nombre d'autres questions ont également été signalées à l'attention du Groupe.

Il a été souligné, au cours de la discussion, que les tonnages de viande qui entrent dans le commerce international ne représentent qu'une faible part de la production totale de viande dans le monde et de la production des grands pays importateurs et que, même en tenant compte d'augmentations possibles de la consommation, un accroissement relativement faible de la production dans les grands pays importateurs pourrait avoir un effet défavorable d'importance disproportionnée sur le commerce international. Une certaine inquiétude a été exprimée au sujet des tendances actuelles à l'accroissement incontrôlé de la production - en particulier dans certains pays importateurs - qui risque d'avoir de tels effets défavorables sur le commerce international.

Il a été considéré qu'afin d'atteindre l'objectif général exposé dans les directives que les ministres ont données lors de leur réunion de mai 1963, il était essentiel que les pays où le gouvernement aide les producteurs au moyen de mesures d'ordre intérieur ou de mesures tarifaires ou non tarifaires appliquées à la frontière soient prêts à engager des pourparlers et des négociations au sujet desdites mesures. Selon une opinion exprimée, l'objectif devrait être de maintenir et d'élargir les marchés d'importation de la viande, de façon que les prix intérieurs sur ces marchés soient compatibles avec cet objectif quant à leurs effets sur la production et la consommation.

Des représentants de pays exportateurs ont souligné que la question des meilleures conditions d'accès aux marchés où les importations se heurtent actuellement à de plus ou moins sérieux obstacles et la possibilité de trouver de nouveaux débouchés commerciaux détermineront en grande partie la mesure dans laquelle ces pays pourront participer aux négociations commerciales dans leur ensemble.

Divers membres du Groupe ont estimé que la viande était au nombre des produits pour lesquels, dans la conjoncture actuelle du marché, le maintien d'obstacles à l'importation incompatibles avec les dispositions du GATT est le moins justifié.

Le Groupe a été d'avis que dans les débats futurs une place devrait être faite aux questions de limitation du soutien des prix ou des revenus, de subvention à la production et, d'une façon générale, de toutes autres mesures ayant une incidence sur les politiques de prix et de production, qui encouragent indûment la production intérieure ou découragent les accroissements de la consommation. Ces débats devraient également porter sur la question de la négociabilité des prélèvements variables, restrictions quantitatives, prix minimaux à l'importation et autres obstacles à l'importation, notamment.

L'attention a été attirée sur les disparités entre les niveaux de consommation des différents pays. Un accroissement relativement faible de la consommation par habitant dans les pays importateurs qui se traduirait par un accroissement des importations pourrait entraîner une expansion de la demande susceptible de revêtir une grande importance pour le développement du commerce de la viande. Il a donc été suggéré que soient examinés au cours des débats futurs les facteurs qui conduisent à ces disparités entre les niveaux de consommation.

Il a été suggéré que soit également examinée lors des débats futurs la question des restrictions d'ordre vétérinaire. La légitimité de ces restrictions n'a pas été mise en cause, mais il a été émis l'opinion qu'il conviendrait d'examiner les moyens d'assurer que les règlements n'aient pas, dans leur application, des effets indûment restrictifs.

Il a été souligné que les travaux du Groupe devraient conduire à des arrangements appropriés en vue de modérer les fluctuations des prix internationaux, et à l'établissement de niveaux de prix internationaux qui soient rémunérateurs pour les producteurs aptes.

Un certain nombre de pays exportateurs se sont déclarés prêts, à la lumière des arrangements globaux auxquels pourraient conduire les travaux du Groupe, à envisager certaines obligations, par exemple celle de faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour éviter la désorganisation de marchés d'importation à la fois en termes de quantités et en termes d'échelonnement des arrivages, et à prendre des engagements concernant l'organisation de l'offre.

On a fait observer qu'il devrait être entendu que les pays participant aux discussions ne devraient pas prendre de mesures dont l'effet serait de restreindre davantage le commerce international, et qui risqueraient de créer des difficultés sur d'autres marchés où les importations ne se heurtent à pratiquement aucun obstacle.

Le Groupe a attaché une grande importance à ce que sa prochaine réunion ait lieu en automne, pour discuter les éléments qui devront être pris en considération lors de toutes négociations futures, de façon que l'étape suivante, c'est-à-dire la négociation d'arrangements, puisse commencer au début de 1964.

Le Groupe est convenu que la date exacte de sa prochaine réunion devrait être fixée par le Président en consultation avec les membres du Groupe, mais que l'objectif devrait être, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, de fixer la prochaine réunion à l'automne de 1963.